



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations entre le Parlement et le Gouvernement

Question écrite n° 66543

Texte de la question

M Charles Miossec deplore auprès de M le ministre des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, la desinvolture avec laquelle certains de ses collègues traitent la représentation nationale. Il attire ainsi une nouvelle fois son attention sur plusieurs questions écrites qui demeurent depuis de très nombreux mois sans réponse, bien que leurs termes aient été renouvelés à une ou deux reprises. Il lui cite, notamment, la question écrite n° 35200 à Mme le ministre déléguée au logement et au cadre de vie, parue au Journal officiel du 5 novembre 1990 (rappel au JO du 25 novembre 1991), la question écrite n° 36836 à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, parue au Journal officiel du 10 décembre 1990 (rappels aux JO du 25 novembre 1991 et du 14 septembre 1992), la question écrite n° 41682 à M le secrétaire d'Etat aux handicapés, parue au Journal officiel du 8 avril 1991 (rappels aux JO du 25 novembre 1991 et du 14 septembre 1992), la question écrite n° 44-659 à M le ministre de l'équipement, du logement et des transports, parue au Journal officiel du 24 juin 1991 (rappel au JO du 14 septembre 1992), la question écrite n° 46504 à M le ministre de l'agriculture et du développement rural, parue au Journal officiel du 5 août 1991 (rappel au JO du 14 septembre 1992). Il lui demande si ces ministres ont été destinataires des instructions que M le Premier ministre et son prédécesseur ont données aux membres du Gouvernement, afin qu'il soit répondu sans retard excessif aux questions écrites posées par les parlementaires, ainsi qu'il était indiqué dans la réponse à la question écrite n° 56657 (JO du 29 juin 1992), et de bien vouloir faire en sorte que les questions écrites mentionnées ci-dessus obtiennent une suite d'ici le terme de la législature.

Texte de la réponse

Reponse. - Les ministres concernés ont bien été destinataires des instructions que le Premier ministre et son prédécesseur ont données aux membres du Gouvernement afin qu'il soit répondu sans retard excessif aux questions écrites posées par les parlementaires. Le ministre chargé des relations avec le Parlement vient de leur rappeler ces instructions.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66543

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 184